



PAT Pévèle Carembault &
Mesure 13 du Plan de Relance

Projet Alimentaire Territorial

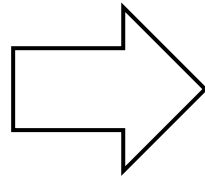
Contexte

- La Pévèle Carembault a candidaté pour disposer d'un Projet Alimentaire Territorial labellisé niveau 1 en avril 2021
- Le PAT Pévèle Carembault a été labellisé niveau 1 en juillet 2021
- La labellisation du PAT permet aux acteurs de l'alimentation en Pévèle Carembault de candidater à l'Appel à Projets du Plan de Relance (mesure 13)
- L'appel à projet a comme échéance le 15 septembre 2021
- Le document présente de manière synthétique l'appel à projet ainsi que le calendrier prévu par la Pévèle Carembault pour recenser les projets du territoire.

La Mesure 13 du Plan de Relance, une opportunité exceptionnelle pour financer l'évolution du Système Alimentaire Territorial de la Pévèle Carembault

Habituellement :

- ❖ 300 000 €/an
- ⇒ Immatériel seulement
- ⇒ Tous les territoires visés



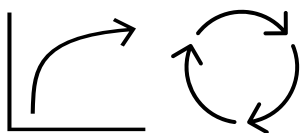
En 2021, seulement mesure 13

- ❖ 6 millions d'euros
- ✓ Investissement matériel et immatériel
- ✓ Seulement pour les PAT (porteurs du PAT ou acteurs d'un territoire labellisé PAT)
- ✓ **Fin le 15 septembre**, 25% enveloppe consommée

La Mesure 13 du Plan de Relance, une opportunité exceptionnelle pour financer l'évolution du Système Alimentaire Territorial

Critères de sélection

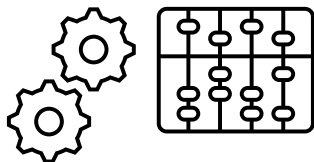
1. Démontrer la **viabilité** économique et/ou pérennité



2. Démontrer la **pertinence** du projet



3. La **faisabilité** du projet est clairement présentée



4. Projet/action **multipartenarial(e)**

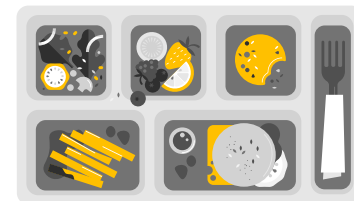


Bonus

Participation à la gouvernance du PAT



Accompagnement de la restauration collective vers l'atteinte des objectifs de la loi EGALIm



La Mesure 13 du Plan de Relance, une opportunité exceptionnelle pour financer l'évolution du Système Alimentaire Territorial

Dépenses éligibles

(montant minimum par projet: 10.000€)

1. Investissement matériel – Maximum 500 000 euros par projet

- jusqu'à **80%** pour le petit matériel
- Jusqu'à **40%** pour du matériel plus important
- Pour le foncier et travaux règles particulières (*montant limité à 10% du projet*)

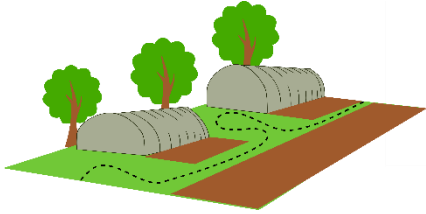
2. Investissement immatériel – **jusqu'à 80%** - Maximum 150 000 euros par projet

- Etude
- Communication
- Appui à l'ingénierie de projet au lancement
- Accompagnement avec durée limitée

Question à se poser : doit on continuer à chercher des subventions après la fin du projet pour qu'il atteigne son objectif ?

La Mesure 13 du Plan de Relance, une opportunité exceptionnelle pour financer l'évolution du Système Alimentaire Territorial

Des exemples de projets



Espaces tests agricole



Tiers lieu alimentaires
(matériels de cuisine,
stockage, distribution)



Point de vente collectif



Outils collectifs de

- Transformation
- Stockage
- Distribution

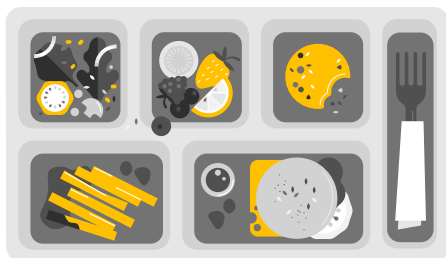
Matériels pour restauration collective (non éligible à mesures petites cantines) : table de tri, *de stockage, de distribution,*



Installation d'un service
de restauration public

La Mesure 13 du Plan de Relance, une opportunité exceptionnelle pour financer l'évolution du Système Alimentaire Territorial

Des exemples de projets



Accompagnement sur la restauration collective pour l'atteinte des enjeux de loi EGALIM

Projet de sensibilisation en lien avec les thématiques du PNA : éducation alimentaire, lutte contre le gaspillage, justice sociale



Nouvelle Etude ou diagnostic sur un enjeux précis du PAT, sur le potentiel nourricier du PAT,



Projet de communication sur le PAT

Calendrier de rédaction des fiches action PAT Pévèle Carembault

Juillet 2021

22/07: Envoi des docs aux partenaires:

- Communes
- Partenaires du PAT
- Acteurs du territoire

22/07-16/08 :
Recensement des projets

Août

17/08: Réunion
partenaires locaux

18/08: Réunion
partenaires régionaux

24/08 : Atelier d'écriture
partenaires locaux /
régionaux

Septembre

07/09 : Commission PAT
-/09: Arbitrage politique

13/09 : Envoi des fiches
actions

27/09 : Validation en
conseil communautaire